



Site Natura
2000
FR2600962

*Pelouses associées aux milieux
forestiers des plateaux de basse
Bourgogne*



Rapport intermédiaire

Janvier – juin 2010

Sommaire

REUNION DES ELUS	2
DOSSIER DE SUBVENTION.....	2
MARCHE PUBLIC POUR L'EXPERTISE ECOLOGIQUE	3
OBJET DU MARCHE	3
ANALYSE ET ATTRIBUTION DU MARCHE.....	3
REUNION DE PRESENTATION DU CABINET D'ETUDE ET LANCEMENT DES EXPERTISES.....	4
PREMIER COMITE DE PILOTAGE.....	4
ANNEXES.....	5
ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ELUS – 19/01/2010	5
ANNEXE 2 : ARTICLE CONCERNANT LA REUNION DES ELUS.....	5
ANNEXE 3 : AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE	5
ANNEXE 4: COURRIER DE CONVOCATION A LA CAO DU 24/04/2010.....	5
ANNEXE 5: DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ATTRIBUANT LE MARCHE PUBLIC	5
ANNEXE 6: COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PRESENTATION DU CABINET D'ETUDE BIOTOPE – 26/04/2010.....	5
ANNEXE 7: COMPTE RENDU DU PREMIER COPIL – 31/05/2010	5
ANNEXE 8: LETTRE D'INFORMATION SUR LA CONDUITE D'INVENTAIRES	5
ANNEXE 9: ORDRE DE MISSION DU CABINET D'ETUDE BIOTOPE.....	5

La communauté des communes entre Cure et Yonne a été désignée pour prendre en charge l'élaboration du site Natura 2000 FR2600926 « *Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne* » le 19 janvier 2010. Cette volonté s'est concrétisée par l'embauche à mi-temps d'une animatrice qui occupait déjà un poste à mi-temps à la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « *Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles* ».

Ce document présente l'ensemble des actions menées du mois de janvier à juin 2010.

Réunion des élus

Une réunion des élus a été organisée dans les locaux de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois le 19/01/2010 à 18 h en présence de la préfecture de l'Yonne.

L'ordre du jour se composait :

- d'une présentation de la gestion des sites Natura 2000 complétée de la présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « *Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles* ».
- des désignations de la collectivité maîtresse d'ouvrage et du président du copil
- questions diverses

La tenue de cette réunion a permis de désigner la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne maîtresse d'ouvrage pour l'élaboration du docob et M. LOURY, vice-président au Conseil Général de l'Yonne, président du copil.

Dossier de subvention

La demande de subvention inhérente à la désignation de la collectivité maîtresse d'ouvrage a été réalisée par l'animatrice pour un montant total de 59 078,35 €. Ce financement prend en compte les frais de personnel, les frais professionnels, les frais de structure, les achats prévisionnels et une prestation de service concernant la réalisation d'expertises écologiques. Ces expertises seront réalisées par un bureau d'étude spécialisé qui sera choisi dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.

Marché public pour l'expertise écologique

Objet du marché

Du 16 février au 22 mars 2010, la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne a lancé un marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée pour porter une assistance technique à l'élaboration du docob.

La prestation consistait à la mise en œuvre des expertises naturalistes (habitats et espèces d'intérêt communautaire), à la réalisation du diagnostic écologique du site et au soutien du maître d'ouvrage chargé de la rédaction du docob pour définir les enjeux de conservation et les objectifs de gestion.

Le dossier de consultation composé de l'avis d'appel public à la concurrence, du cahier des clauses techniques et administratives et du règlement de consultation a été rédigé en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

Il pouvait être retiré par simple demande auprès de la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne et sur la plateforme KLEKOON : www.klecoon.com. Les bureaux d'études spécialisés ont été informés sur leur boîte de réception par l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, également mis en ligne sur le site internet de la collectivité : www.cure-yonne.com.

Analyse et attribution du marché

8 candidats ont répondu au marché public dont 1 dont le dossier de candidature a été rejeté pour cause de dépôt tardif.

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mars 2010 à 17 h, à la mairie de Vermenton pour présenter l'analyse des candidatures et attribuer le marché. M. LOURY, président du copil, ainsi que la DREAL Bourgogne et la DDT Yonne ont également été invité à cette commission d'appels d'offre.

Le marché a été accordé par le conseil communautaire du 25 mars 2010 au cabinet d'étude BIOTOPE pour un montant TTC de 29 302€

Réunion de présentation du cabinet d'étude et lancement des expertises

Une réunion de présentation du cabinet d'étude BIOTOPE s'est tenu le 26 avril 2010 dans les locaux de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois . Cette réunion a permis de lancer l'expertise écologique, de présenter le cabinet d'étude BIOTOPE et de faire un point sur la méthodologie employée. Afin d'informer les communes sur la conduite d'inventaires, un courrier leur a été adressé au mois de mai pour leur préciser les conditions de réalisation. Un ordre de mission a également été rédigé pour le cabinet d'étude.

Premier comité de pilotage

Le premier copil s'est réuni dans la salle de la Marine à la préfecture de l'Yonne le 31/05/2010 à 15 h sous la présidence de M. LOURY.

L'ordre du jour de la séance ce composait de :

- composition et rôles du copil
- présentation de la démarche Natura 2000
- présentation du site
- présentation du déroulement de l'élaboration d'un docob
- proposition d'échéancier pour l'élaboration du docob
- questions diverses

La tenue de ce copil a permis le lancement officiel de l'élaboration du docob, la validation de la liste des membres du copil ainsi que la présentation du cabinet d'étude BIOTOPE chargé des expertises écologiques. La séance s'est clôturée en informant les membres du copil que l'animatrice tiendra une permanence le lundi à la Communauté des Communes du Pays Coulangeois.

Annexes

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion des élus – 19/01/2010

Annexe 2 : Article concernant la réunion des élus

Annexe 3 : Avis d'appel public à la concurrence

Annexe 4: Courrier de convocation à la CAO du 24/04/2010

Annexe 5: Délibération du conseil communautaire attribuant le marché public

Annexe 6: Compte rendu de la réunion de présentation du cabinet d'étude BIOTOPE – 26/04/2010

Annexe 7: Compte rendu du premier copil – 31/05/2010

Annexe 8: Lettre d'information sur la conduite d'inventaires

Annexe 9: Ordre de mission du cabinet d'étude BIOTOPE



Réunion préalable au 1^{er} comité de pilotage Site Natura 2000 n°7 : « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne »

Direction
Départementale
des Territoires
DDT de l'Yonne

Compte rendu de la réunion du 19 janvier 2010

Service
Environnement
Unité
Secrétariat
Site :
3 rue Jehan-Pinard
Auxerre

La réunion préalable au 1^{er} comité de pilotage du site Natura 2000 n°7 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne » s'est organisée dans les locaux de la communauté des communes du Pays Coulangeois à COULANGES LA VINEUSE, le mardi 19 janvier 2010 à 18 heures.

ETAIENT PRESENTS :

- M. GOUTORBE, représentant la préfecture de l'Yonne,
- M. DEMOUY, Chef du Service Environnement à la DDT Yonne,
- Mme CHOKOMIAN, Technicien en charge de Natura 2000 à la DDT Yonne,
- M. DURET, Chargé de mission nature à la DREAL Bourgogne,
- M. BERTRAND, vice-Président de la communauté des communes entre Cure et Yonne chargé du tourisme, des espaces naturels et de la communication, Maire d'ARCY SUR CURE, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 n°19,
- Mme CODRON, adjoint à la mairie de CHARENTENAY,
- M. DESCHARENTRES, Maire de BAZARNES,
- M. FERMIER, vice-Président de la communauté des communes entre Cure et Yonne chargé des finances, Maire de TRUCY SUR YONNE,
- M. JUPIN, Maire de VINCELLES,
- M. LOURY, Président de la communauté des communes du Pays Coulangeois, Conseiller général de COULANGES LA VINEUSE, Maire du VAL DE MERCY,
- Mme LE NAOUR, Secrétaire général de la communauté des communes du Pays Coulangeois,
- M. MACLE, Secrétaire général de la communauté des communes entre Cure et Yonne,
- M. MOUY, adjoint à la mairie de COULANGES LA VINEUSE,
- M. VAN HOUCKE, Maire de FONTENAY SOUS FOURONNES,
- Mlle LEITE, Animatrice Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles ».

ETAIENT EXCUSES :

- M. BRAMOULLE, Président du syndicat du canal du Nivernais, Conseiller général,
- M. BALOUP, Président de la communauté des communes de Forterre.

horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
8h45-11h45
14h00-17h00 (16h00 le vendredi)

siège :
3 rue Monge – BP 79 -
89011 Auxerre cedex
téléphone :
03 86 48 41 00
télécopie :
03 86 48 23 12
courriel :
odea-89
@equipement-agriculture.gouv.fr

M. LOURY ouvre la séance et procède à un compte rendu de la réunion d'information organisée le 30/11/2009 à la communauté des communes du Pays Coulangeois (COULANGES LA VINEUSE). Les communautés des communes du Pays Coulangeois et entre Cure et Yonne (CCECY) s'étaient accordées pour que la communauté des communes entre Cure et Yonne (CCECY) assure la maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du document d'objectifs. L'ensemble des conseillers municipaux de la communauté des communes du Pays Coulangeois ont approuvés la proposition de maîtrise d'œuvre du docob.

M. GOUTORBE remercie la communauté des communes du Pays Coulangeois pour son accueil et indique l'ordre du jour :

- désignation du président du comité de pilotage,
- désignation de la collectivité maître d'ouvrage à l'élaboration du docob.

M. BERTRAND informe les membres que la CCECY se porte candidat pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du docob afin de simplifier les démarches administratives, mais aussi parce que la CCECY est concernée par certaine entité du site 7. En effet, Mlle LEITE qui travaille sur l'élaboration du docob du site Natura 2000 n°7, occupe déjà un poste à mi-temps à la CCECY en tant qu'animatrice Natura 2000 du site n°19 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles ».

Suite à la réunion du 30/11/09, M. DEMOUY informe les membres que l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ne peut procéder à une avance de paiement. Par contre, les collectivités peuvent dresser plusieurs acomptes de paiements pour se faire rembourser les sommes déjà engagées. La communauté des communes entre Cure et Yonne précise que Natura 2000 est une charge importante pour les comptes de la trésorerie car les crédits européens mettent un an à arriver.

Puis M. DEMOUY révèle le déroulement de la réunion et l'ordre du jour :

- présentation du diaporama sur la gestion des sites Natura 2000 et les actions réalisées lors de l'animation du site Natura 2000 n°19,
- désignation du président du copil,
- désignation de la collectivité maître d'ouvrage,
- questions diverses.

M. DURET présente ensuite la démarche Natura 2000 à l'aide du diaporama joint.

Le site Natura 2000 n°7, surtout composé d'habitats forestiers, concerne 1780 ha sises sur 7 communes (Bazarnes, Charentenay, Coulanges la Vineuse, Fontenay sous Fouronnes, Trucy sur Yonne, Val de Mercy et Vincelles) et 3 communautés des communes (CCECY, CC Pays Coulangeois et CC Forterre). M. DURET explique les deux étapes de la gestion d'un site Natura 2000 : l'élaboration du docob et la mise en œuvre du docob ou animation. Puis il procède à un récapitulatif des rôles du président du comité de pilotage : suivre l'élaboration du docob, convoquer et présider les réunions du copil (secrétariat assuré par l'opérateur), faciliter les échanges et la concertation entre les membres du copil et l'opérateur. Les candidats à la présidence peuvent être les représentants des communes et des groupements de communes. M. DURET rappelle que le comité de pilotage d'un site Natura 2000 est composé des acteurs locaux, représentants des services de l'Etat et d'associations. La composition du copil fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Puis il expose les rôles de la collectivité maître d'ouvrage à l'élaboration du docob : responsable de l'élaboration du docob, fait état de l'avancement de l'élaboration du docob au président du copil, propose le docob au préfet, s'occupe de la gestion administrative et financière. M. DURET informe les membres que toutes les dépenses sont éligibles à un financement de 100 % (Etat, FEADER) et que toutes ces missions peuvent être assurées en régie ou en faisant appel à un prestataire extérieur.

Mlle LEITE présente ensuite les actions réalisées lors de l'animation du site Natura 2000 n°19 et le calendrier prévisionnel concernant l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°7 à l'aide du diaporama joint.

M. GOUTORBE rappelle la procédure de désignation du président du comité de pilotage et de la collectivité maître d'ouvrage à l'élaboration du docob par la lecture de l'article R 414-8-1 du Code de l'Environnement. A l'issue de cette lecture, M. LOURY est désigné Président du comité de pilotage du site Natura 2000 n°7. M. DURET informe le président qu'il faut désormais établir la composition du copil. Une pré-liste sera fournie par les services de l'Etat. M. DEMOUY précise que cette liste devra être complétée avec les élus concernés par le site : les 7 communes et 3 groupements de communes. Les copils sont en général composés d'élus et de représentants des acteurs locaux (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, etc). La composition des membres du copil est libre et fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

M. LOURY indique qu'il souhaiterait qu'une convention entre les deux communautés des communes (Pays Coulangeois et entre Cure et Yonne) soit signée afin que Mlle LEITE soit mise à disposition de la communauté des communes du Pays Coulangeois pour rencontrer les différents intervenants du site. M. DURET rappelle que la gestion du site se fait en deux étapes et que lors de l'élaboration du docob, une mise à disposition par une convention signée n'est pas utile. La mise à disposition se fait selon un accord verbal entre les deux communautés de communes. Mme CHOKOMIAN informe que Mlle LEITE participe, non seulement, à la rédaction du docob mais qu'elle aura également pour mission l'encadrement du prestataire qui sera choisi pour réaliser le diagnostic écologique. Néanmoins, M. DURET précise que Mlle LEITE peut se déplacer à la communauté des communes du Pays Coulangeois pour informer le président de l'état d'avancement du docob, organiser les réunions du copil et des groupes de travail technique. Au cours de la phase d'élaboration du docob, au moins trois réunions du copil sont nécessaires.

M. LOURY informe que la communauté des communes du Pays Coulangeois possède une salle qui peut accueillir l'exposition photographique du site Natura 2000 n°19 (date à définir). Puis M. LOURY présente la délibération prise par son conseil communautaire du 10 décembre 2010.

La CCECY est désignée maître d'ouvrage pour l'élaboration du docob du site Natura 2000 n°7.

M. FERMIER demande le budget prévu pour l'élaboration du docob de ce site.

M. MACLE demande aux services de l'État si des avances de paiement sont possibles. M. DEMOUY répond que ce point a déjà été traité en début de réunion. Une avance n'est pas possible par contre plusieurs demandes de paiement peuvent être adressées au cours de l'élaboration, dès lors que le maître d'ouvrage dispose de factures ou de bulletins de salaire. Mme CHOKOMIAN précise que les demandes de paiement engendrent une procédure administrative conséquente qui peut rapidement mobiliser une grande partie du temps de travail de Mlle LETTE.

La réunion se termine par le pot de l'amitié.

COULANGES-LA-VINEUSE *Yonne Républicaine*, 21/01/2010

Un comité de pilotage Natura 2000 créé

Mardi, dans les locaux de la communauté de communes du pays coulangeois (CCPC), une réunion d'information était organisée. Elle concernait la mise en place d'un comité de pilotage Natura 2000 du site n° 7 intitulé « pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux basse Bourgogne ».

Le réseau Natura 2000 a pour but de protéger la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, culturelles et sociales.

**Jean-Noël Loury
président du comité**

Stéphanie Leite, animatrice Natura 2000 sur le site « pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne » en amont de Vincelles, a présenté les objectifs. Cette réunion préalable a aussi permis de désigner la collectivité qui sera maîtresse

d'ouvrage, chargée d'élaborer le document se rapportant aux mesures à mettre en œuvre sur le site n° 7. La communauté de communes entre Cure et Yonne a été désignée.

Jean-Noël Loury, conseiller général du canton, a été élu président du comité de pilotage. Des représentants de la CCPC, de l'État et des communes de Coulanges-la-Vineuse, Vincelles, Charentenay, Val-de-Mercy, de la communauté de communes entre Cure et Yonne et de celle de Forterre participaient à la réunion et sont

membres du comité.

D'autres rendez-vous du comité de pilotage sont programmés et ce dernier devrait être élargi à toutes les personnes « ressources » de Natura 2000, comme les membres des associations de chasse et de pêche, etc. ■



ENVIRONNEMENT. Les représentants des communes et de l'État réunis pour la création du comité Natura 2000, mardi.

Do. G

Annexe 3 : Avis d'appel public à la concurrence

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Expertises écologiques pour l'élaboration du document d'objectifs du site

Natura 2000 n°FR2600962 :

"Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne"

Organisme acheteur :

Communauté des Communes Entre Cure et Yonne,
25 rue du Général de Gaulle, 89270 VERMENTON.
Correspondant : Monsieur le Président

Type de procédure : marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Objet du Marché : La Communauté des Communes Entre Cure et Yonne lance la présente consultation pour une assistance à l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2600962 "Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne".

Contenu de la prestation : En décembre 2004, le site naturel remarquable n°FR2600962 "Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne" a intégré le réseau Natura 2000. En vue de préserver et de valoriser le patrimoine naturel en place, il convient d'engager sur ce site l'élaboration d'un document d'objectifs de gestion. La prestation consiste en la mise en œuvre des expertises naturalistes (espèces et habitats d'intérêt communautaire) et le diagnostic écologique du site Natura 2000. Il s'agit également d'assister le maître d'ouvrage chargé de la rédaction du document d'objectifs pour la définition des enjeux de conservation et des objectifs de gestion.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Retrait du dossier de consultation :

- par simple demande auprès de la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne, 25 rue du Général de Gaulle, 89270 VERMENTON, Tél. : 03 86 81 66 56, Fax : 03 86 81 67 54, e-mail : mathieu.ccecy@orange.fr.
- par téléchargement sur le site Internet de la plateforme KLEKOON, www.klecoon.com.

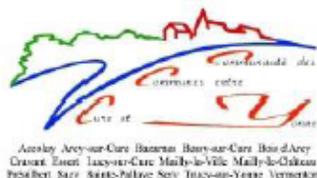
Date limite de réception des offres : lundi 22 mars 2010 à 12 h 00.

Renseignements complémentaires :

Stéphanie LEITE – Animatrice Natura 2000 – e-mail : natura.ccecy@orange.fr - Tél. : 03 86 81 50 67.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 16 février 2010.

Annexe 4: Courrier de convocation à la CAO du 24/04/2010



Vermenton, le 26 février 2010.

Monsieur Jean-Luc DURET
6 rue Chancelier de l'Hospital BP 1550
21035 DIJON CEDEX

Objet : Convocation à la **Commission d'Appel d'Offres** "Expertises écologiques pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2600962"

Type de marché : marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée

Pièces jointes : Règlement de consultation, Avis d'appel public à la concurrence, Liste des participants

Monsieur,

Le 19 janvier 2010, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ont désigné Monsieur LOURY président du comité de pilotage (COPIL) et la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne structure chargée de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) de gestion et du suivi de sa mise en œuvre pour le site Natura 2000 "*Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne*".

Le 16 février 2010, la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne a lancé une consultation publique pour une assistance à l'élaboration de ce DOCOB dont l'objet est précisé dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de consultation ci-joints.

Conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics et afin de procéder à l'attribution de ce marché public, je vous prie de bien vouloir assister à la séance de la commission d'appel d'offres qui se tiendra :

Le Mercredi 24 Mars 2010 à 17 H 00,

À la Mairie de Vermenton

En vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président
Yves Depouhon

Liste des participants

Membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délégués titulaires :

- Monsieur Yves DEPOUHON - Président
- Monsieur Michel FERMIER – Vice Président chargé des Finances
- Monsieur Jacques HENRY – Premier adjoint au Maire de Sery
- Monsieur Jean-Michel GODEFROY – Conseiller Municipal de Mailly le Château

Délégués suppléants :

- Madame Andrée BLANDIN – Premier adjoint au Maire de Bazarnes
- Madame Odile MARMINAT – Conseillère Municipal de Mailly la Ville

Invités

Monsieur Jean-Noël LOURY, président du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2600962

Monsieur Olivier BERTRAND, président du comité pilotage du site Natura 2000 n°FR2600974

Madame Sophie CHOKOMIAN, Direction Départementale du Territoire Yonne

Monsieur Jean-Luc DURET, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne

Annexe 5: Délibération du conseil communautaire attribuant le marché public



Vermenton, le 20 avril 2010

BIOTOPE
3/5 Rue Lespagnoi
75 980 PARIS CEDEX 20

Objet : notification marché Expertises écologiques pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000

Affaire suivie par : Mathieu MACLE- Secrétaire Général

Madame la Directrice,

La Communauté des Communes Entre Cure et Yonne a récemment lancé un appel d'offres pour l'extension de la crèche intercommunale située à Vermenton.

Vous avez bien voulu répondre à la consultation et je vous en remercie vivement.

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Communautaire vous a attribué le marché pour un montant de 24 500€HT.

Le présent courrier vaut notification du marché. Vous trouverez en accompagnement de ce courrier l'acte d'engagement à nous retourner signé.

Je vous rappelle que la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne interviendra sur ce dossier uniquement au niveau administratif et financier. Le Président du Comité de Pilotage assurera le suivi de l'étude.

Mathieu MACLE, Secrétaire Général, reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération très distinguée.

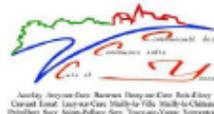
Le Président
Yves DEPOUHON



Communauté des Communes entre Cure et Yonne
25 rue du Général de Gaulle 89 270 VERMENTON
Tél : 03.86.81.66.56 Télécopie : 03.86.81.67.54
www.cure-yonne.com

Annexe 6: Compte rendu de la réunion de présentation du cabinet d'étude BIOTOPE – 26/04/2010

Maitre d'ouvrage :



Avec le soutien financier :



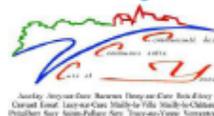
Expertise écologique pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 n°FR2600962 « Pelouses et milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne »

Compte rendu de la réunion du 26 avril 2010

Personnes présentes	
M. Loury	Président du comité de pilotage Président de la Communauté de Commune Pays Coulangeois (CCPC)
Mlle Leite	Chargé de mission Natura 2000 Communauté de Communes entre Cure et Yonne (CCECY)
Mme Chokomian	DDT de l'Yonne
Mme Le Naour	Secr. Générale de la Communauté de Commune du Pays Coulangeois
M. Durot	Biotope

Sujet	Commentaires/Observations	Action
Ordre du jour	Lancement de l'étude Point sur la méthodologie	
Remise de document	Remise d'un exemplaire du document d'application du site 19. Biotope recevra prochainement la notification du marché. La CCECY a sollicité la DREAL pour les orthophotoplans - Elle relance la DREAL. Ils sont indispensables pour préparer le terrain	CCECY CCECY
Communication	Un mail commun M. Loury + Mlle Leite sera mis en place. Il devra être utilisé pour les échanges.	CCECY Biotope
Consultations	Biotope prendra contact pour vérifier l'existence éventuelle de données récentes avec : <ul style="list-style-type: none"> • DREAL • CBNBP • ONF • SHNA • ONCFS • CSNB Eventuellement il pourra se rapprocher : <ul style="list-style-type: none"> • du Conservatoire Paul Bert qui avait mené des investigations sur Val de Mercy dans les années 80 • de l'ADYC, de M. Rocher (Mailly la Ville) ou M. Jean Chalmeau (Sery) association et naturalistes locaux 	Biotope
Méthode	<u>Rappel :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse biblio + Consultation • Précartographie à partir des photographies aériennes => unités homogènes de végétation • Prospections floristiques ciblées sur les pelouses, caractérisation de chaque unité de boisement par échantillonnage Mlle Leite et M. Loury souhaiteraient être informés des dates de terrain pour y participer <ul style="list-style-type: none"> • Prospections faunistiques complémentaires ciblées 10j de terrain prévu, sur les habitats et espèces de l'annexe II	Biotope

Maitre d'ouvrage :



Avec le soutien financier :



	<ul style="list-style-type: none"> définition des entités de gestion Synthèse des enjeux Définition des orientations de gestion <p>Les ajustements de périmètre éventuels seront basés sur des données et paramètres scientifiques. Pour les habitats forestiers, l'esprit du périmètre existant sera conservé en s'ajustant, si nécessaire et en l'absence de limite franche entre habitats naturels, sur des limites parcellaires ou des éléments fixes du paysage.</p>	
Accès aux parcelles	<p>La CCECY fera un ordre de mission pour les agents de Biotope. Un arrêté préfectoral pourra être préparé et pris en cas de difficulté d'accès aux parcelles (décision après le COPIL du 31 mai). Une information pourra être faite lors du COPIL.</p>	CCECY
Données complémentaires	<p>Mlle Leite réalise le diagnostic socio-économique. Elle transmettra les informations sur le diagnostic sylvicole (notamment les PSG) Le CRPF, Annie Commeau, peut être contacté au sujet de la typologie des habitats. La SHNA réalise le docob « cavité à chauves-souris en bourgogne ». Il a été présenté. Voir avec la SHNA si un document est disponible</p>	CCECY Biotope

	Rédacteur : S. DUROT	Vérificateur : S. LEITE	Approbateur : participants
--	----------------------	-------------------------	----------------------------

Annexe 7: Compte rendu du premier copil – 31/05/2010



Compte rendu du comité de pilotage du 31/05/2010 Salle de la Marine – Préfecture de l'Yonne

Site Natura 2000 n°7

« Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne »

Le comité de pilotage du site Natura 2000 n°7 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne » s'est réuni dans la salle de la Marine à la préfecture de l'Yonne le lundi 31 mai 2010 à 15 h sous la présidence de M. LOURY, élu président du COPIL le 19 janvier 2010.

Etaient présents :

- M. Philippe GOUTORBE, Directeur Délégué Préfecture de l'Yonne
- M. Jean-Noël LOURY, Président de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois, Conseiller général de Coulanges-la-Vineuse, Maire du Val-de-Mercy, Président du COPIL du site Natura 2000 n° 7 et représentant M. le Président du Conseil Général de l'Yonne
- M. Olivier BERTRAND, Vice-Président à la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne, Président du Syndicat Mixte de la Vallée Nord de la Cure et Président du site Natura 2000 n°19
- M. Jacques BALOUP, Président de la Communauté des Communes de Forterre
- M. Jean-Claude GUILLAUME, Vice-Président de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois
- Mme Annie LE NAOUR, Secrétaire Générale à la Communauté des Communes du Pays Coulangeois
- M. Michel FERMIER, Maire de Trucy-sur-Yonne
- M. BALUN, représentant M. le Maire du Val-de-Mercy
- M. Alexandre PIERRARD représentant M. le Président du Syndicat Mixte du pays de Puisaye Forterre
- M. Yves DEMOUY, Chef du Service Environnement DDT Yonne
- Mme Carine COHEN, Service Environnement DDT Yonne
- Mme Sophie CHOKOMIAN, Service Environnement DDT Yonne
- M. Jean-Luc DURET, Chargé de mission Services ressources et patrimoine naturels à la DREAL Bourgogne
- M. Sébastien DUROT, Chef de projet écologie BIOTOPE
- Mlle Stéphanie LEITE, Animatrice Natura 2000 du site n°19 et Opératrice Natura 2000 du site n°7
- M. Patrick CHAMPMARTIN, SDAP Yonne
- M. Julien CONVERT, ONCFS Yonne
- M. Christophe MOUY, ONF Yonne
- M. Maxime MASCRET, Chambre d'Agriculture Yonne
- M. Pierre ALLARD, FDSEA Yonne
- M. Jean-Claude FERLET, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
- M. Philippe ROUCHE, Secrétaire Général du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Yonne
- M. Charles PEOT, CODEVER Yonne
- M. Patrice HENNEQUIN, CDOS Yonne
- M. Jean-Paul COUILLAULT, ADENY
- Mme Catherine SCHMITT, Yonne Nature Environnement

Etaient excusés :

- M. le Député de la 1^{ère} circonscription de l'Yonne
- M. le Conseiller général de Coulanges sur Yonne
- M. le Maire de Coulanges-la-Vineuse
- M. le Maire de Vincelles
- Mme le Maire de Charentenay
- M. le Maire de Bazarnes
- M. le Maire de Fontenay-sous-Fouronnes
- M. le Président du Syndicat mixte d'équipement touristique et environnemental du canal du Nivernais et de la Rivière Yonne
- M. le Président du Syndicat Mixte de Puisaye
- M. le Directeur de la DDCSPP de l'Yonne
- M. le Président du CRPF
- M. le Directeur de la SAFER Yonne
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de l'Yonne
- M. le Président de l'association icaunaise de botanique
- M. le Président de la SHNA
- M. le représentant de la CDJA Yonne
- M. le représentant de la Confédération paysanne Yonne
- M. le Président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Yonne
- M. le Président de la LPO Yonne
- Mme la Directrice ADT Yonne
- M. le Président du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
- M. le Directeur de la Délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique National du bassin Parisien

Ordre du jour de la séance :

1. Composition et rôles du comité de pilotage (COPIL)
2. Présentation de la démarche Natura 2000
3. Présentation du site Natura 2000 n°7 « *Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne* »
4. Présentation du déroulement de l'élaboration du document d'objectifs de gestion (DOCOB)
5. Proposition d'échéancier pour l'élaboration du document d'objectifs de gestion (DOCOB)
6. Questions diverses

1. Composition et rôles du comité de pilotage (COPIL)

Installation du COPIL

M. GOUTORBE ouvre la séance de ce premier COPIL en rappelant que le 19 janvier 2010, s'est tenu une réunion préalable des élus dont l'objet était de désigner le maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs ou DOCOB (Communauté des Communes Entre Cure et Yonne) et le Président du COPIL en charge du suivi du site (M. LOURY).

M. GOUTORBE présente ensuite la liste des membres du COPIL jointe au courrier d'invitation en précisant que cette dernière est proposée par la Préfecture de l'Yonne.

Avant de procéder à la validation de cette liste, M. DEMOUY propose que les rôles et la composition du COPIL soit rappelés. M. DURET explique alors que le COPIL est l'organe privilégié de la concertation locale et de la décision. Il est composé des représentants des collectivités territoriales concernées, des services de l'Etat et établissements publics, des représentants des socioprofessionnels, propriétaires et ayants droits, des usagers du territoire, des associations et des experts scientifiques.

La question de la représentativité « locale » au COPIL est formulée par M. MASCRET qui souhaite qu'un représentant des « usagers du terrain » soit ajouté à la proposition de liste. M. MOUY souligne qu'à ce moment là un représentant propre aux usagers forestiers devrait également être créé. M. MASCRET précise que sa demande concerne un représentant des « usagers de terrain » au sens large, c'est-à-dire qui représenterait à la fois les acteurs agricoles et forestiers.

M. LOURY rappelle que la composition du COPIL a été définie par la préfecture et qu'elle se veut la plus représentative possible. Par ailleurs, il ajoute qu'il a également reçu par courrier des demandes de participation au COPIL de la part de propriétaires situés sur le site. Afin que le COPIL reste fonctionnel, M. LOURY leur a répondu qu'ils étaient déjà représentés au sein du COPIL par leur structure et/ou syndicat et devaient donc se rapprocher de ces derniers. M. LOURY précise également que la démarche NATURA 2000 est basée sur le volontariat. En aucun cas, les propriétaires et ayants-droit seront obligés de réaliser des actions Natura 2000 contre leur volonté.

M. MASCRET indique que sa demande se justifie par la présence d'un propriétaire privé qui posséderait plus de 100 ha de parcelles agricoles sur la zone Natura 2000. M. DURET rappelle alors que les propriétaires et usagers sont déjà représentés par des organismes proposés dans la liste des membres du COPIL. Puis il ajoute que des groupes de travail constitués d'acteurs « plus proches du terrain » seront créés au cours de l'élaboration du DOCOB. Les propriétaires et ayant droits seront donc invités à ces réunions techniques.

M. GOUTORBE insiste également sur le fait que le comité de pilotage peut s'adjoindre au besoin la venue d'usagers ou d'experts pour assister à ses travaux et réflexions.

M. GOUTORBE procède à la validation de la liste des membres du COPIL. La composition du COPIL proposée par la préfecture de l'Yonne est adoptée à l'unanimité. M. GOUTORBE laisse la parole à M. LOURY, président du site Natura 2000 n°7.

Introduction

M. LOURY procède à un compte-rendu de la réunion des élus organisée dans les locaux de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois, le 19 janvier 2010. Les Communautés des Communes Entre Cure et Yonne et du Pays Coulangeois s'étaient accordées pour que la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne soit maître d'ouvrage à l'élaboration du DOCOB. En effet, Mlle LEITE occupe déjà un poste à mi-temps à la CCECY en tant qu'animatrice Natura 2000 du site n°19 « *Pelouses et forêts calcaïques des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles* » et pourrait également travailler sur l'élaboration du DOCOB du site n°7. Ce projet commun permet donc de valoriser un savoir-faire existant, de travailler sur un territoire et de pérenniser un emploi.

Puis M. LOURY annonce que l'expertise écologique du DOCOB sera réalisée par un prestataire. A l'issue de cette étude, le prestataire proposera si nécessaire un ajustement du périmètre du site. M. LOURY rappelle que la démarche Natura 2000 est basée sur l'engagement volontaire des propriétaires. M. DEMOUY complète en disant qu'actuellement nous sommes dans la phase d'élaboration du DOCOB, la mise en œuvre des mesures prévues interviendra dans un second temps selon une démarche contractuelle. Il s'agit dans l'immédiat de caractériser le site afin de définir les actions à mettre en œuvre pour le préserver, le gérer.

M. LOURY explique que la CCECY a été désignée maître d'ouvrage afin de simplifier les démarches administratives et financières, de pérenniser un emploi, de profiter du savoir-faire de la CCECY en matière d'animation des sites Natura 2000 et de consolider l'image du territoire.

M. BERTRAND précise que la CCECY apporte son soutien et son expérience Natura 2000. Cette simplification des démarches financières et administratives conclue avec la CC Pays Coulangeois s'accompagne toutefois d'une charge financière supplémentaire, qui n'est pas neutre mais qui permet de réaliser une économie d'échelle appréciable.

M. LOURY ajoute que Mlle LEITE accompagnera le cabinet d'étude BIOTOPE et assurera une permanence à la CC du Pays Coulangeois. M. LOURY conclut qu'il reste également disponible pour toute information complémentaire et laisse la parole à M. DURET.

2. Présentation de la démarche Natura 2000

M. DURET présente la démarche du réseau Natura 2000 qui repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes ; pour le site n°7, seule la directive « Habitats » du 21 mai 1992 s'applique (l'autre étant la Directive « Oiseaux » du 2/04/1979). Les deux directives imposent des obligations de résultats mais pas de moyens. La France a fait le choix d'une gestion concertée et volontaire des sites en tenant compte de l'ensemble des acteurs du territoire.

M. DURET présente ensuite le dispositif et la gestion des sites Natura 2000 en France à l'aide du diaporama joint.

Puis il laisse la parole à Mlle LEITE.

3. Présentation du site Natura 2000 n°7 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne »

Mlle LEITE présente les résultats des consultations organisées par la préfecture de l'Yonne en 1997 pour le projet du site. Ces consultations ont recueillies une large majorité d'avis favorables dont certains avec des réserves concernant la gestion ultérieure. Compte tenu de l'intérêt des milieux, la commune du Val-de-Mercy avait proposé une extension du territoire concerné de l'ordre de 120 ha.

Puis, Mlle LEITE rappelle que le périmètre du site n°7 s'étend sur 1811 ha et concerne 3 communautés des communes (CC Entre Cure et Yonne, CC de Forterre et CC du Pays Coulangeois) et 7 communes (Bazarnes, Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Fontenay-sous-Fouronnes, Trucy-sur-Yonne, Val-de-Mercy et Vincelles).

Il s'agit d'un site essentiellement forestier qui a été désigné pour la présence d'habitats d'intérêt communautaire que sont les pelouses sèches plus ou moins embroussaillées, les landes et les forêts sur sols calcaires peu profonds. Aucune espèce animale ou végétale d'intérêt communautaire n'est à l'origine de la désignation du site.

4. Présentation du déroulement de l'élaboration du document d'objectifs de gestion (DOCOB)

Mlle LEITE présente les quatre étapes de l'élaboration du DOCOB :

- a) Etat des lieux des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- b) Etat des lieux des activités humaines
- c) Définition des enjeux de conservation et des objectifs de gestion
- d) Proposition de gestion chiffrées et modalités de mise en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Mlle LEITE rappelle que l'élaboration du DOCOB se réalise en 2 ans. Le DOCOB est établi et validé par le COPIL puis approuvé par un arrêté préfectoral.

Lors de la première année, l'élaboration du DOCOB concerne les trois premières étapes. La structure chargée de l'élaboration a choisi de faire appel à un prestataire pour réaliser les expertises écologiques du site et assister le maître d'ouvrage dans la définition des enjeux de conservation et des objectifs de gestion. Suite à un marché public passé selon une procédure adaptée, la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne et M. LOURY, président du COPIL, ont retenu pour cette mission le cabinet d'étude BIOTOPE.

Mlle LEITE invite M. DUROT, chef de projet écologue, à présenter la structure BIOTOPE et la méthodologie retenue pour les prospections de terrain. Celles-ci consisteront à déterminer les milieux naturels présents (principalement les habitats forestiers) et à réorienter les prospections complémentaires à mener sur la faune d'intérêt communautaire.

5. Proposition d'échéancier pour l'élaboration du document d'objectifs de gestion (DOCOB)

Mlle LEITE présente le calendrier prévisionnel pour la première année d'élaboration du DOCOB :

- | | |
|---|----------------------|
| • Expertise écologique et état des lieux des activités humaines | Printemps – été 2010 |
| • Enjeux de conservation | Automne 2010 |
| • Objectifs de gestion | Hiver 2010 |

Mlle LEITE précise qu'un second COPIL sera organisé cet automne pour présenter l'état des lieux des milieux naturels et des activités humaines.

Les enjeux de conservation et les objectifs de gestion seront présentés au COPIL en janvier / février 2011.

6. Questions diverses

Création des groupes de travail

M. LOURY demande quand seront organisés les groupes de travail. Mlle LEITE répond que ces groupes de travail seront créés au cours du second COPIL dès que l'état des lieux des activités humaines et des milieux naturels seront identifiés.

M. DEMOUY ajoute que ces groupes de travail posséderont un rôle important dans l'élaboration des mesures du DOCOB qui devront être les plus concrètes possibles. Il est donc pertinent que ces groupes soient créés à l'issue des expertises écologiques et de l'identification des activités humaines.

Inventaires

M. DUROT informe le COPIL que des inventaires seront réalisés en complément des informations issues de la bibliographie et de la consultation de naturalistes locaux. Ces inventaires seront menés prochainement sur l'ensemble du site. En conséquence, il demande aux élus et aux organismes présents de bien vouloir lui communiquer toute information utile à la connaissance du site : experts et naturalistes locaux, données permettant d'orienter les investigations à conduire.

M. LOURY précise que des courriers d'information sur la conduite d'inventaires ont été adressés aux communes du site n°7 le 25 mai 2010 et invite les membres du COPIL à en informer les propriétaires concernés.

M. PEOT demande qu'elles seraient les conséquences des inventaires dans le cas où des espèces non relevées au moment de la création du site seraient observées.

M. DURET explique que la désignation du site s'est réalisée en 1997 sur la base des connaissances des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). Il précise que les milieux naturels ont évolués depuis et que des espèces peuvent ne plus être présentes et / ou inversement ne pas avoir été observées à l'époque. M.

DURET rappelle qu'aucune espèce végétale ou animale d'intérêt communautaire n'est à l'origine de la désignation du site.

De ce fait, l'inventaire écologique qui va être réalisé par BIOTOPE va permettre éventuellement d'ajuster le périmètre du site à la réalité du terrain et au fonctionnement du milieu. Le cas échéant, un nouveau périmètre sera transmis au ministère et le DOCOB tiendra compte des milieux naturels et des espèces inventoriés.

M. DURET indique que les agents BIOTOPE réaliseront des inventaires ciblés sur :

- a) les espèces identifiées à partir des connaissances du terrain,
- b) les espèces potentiellement présentes sur l'Annexe II de la directive,
- c) la présence de l'occupation du site par des chiroptères,
- d) la recherche des coléoptères présents dans les arbres morts.

Ces inventaires permettront d'identifier les mesures spécifiques à mettre en place sur le site.

Cohérence du périmètre et propositions de modifications

M. DURET précise également que les outils SIG (Systèmes d'Information Géographique) n'existaient pas au moment de la délimitation du périmètre, qui a été réalisée sur une carte au 1/25000^{ème}. Toutefois, la contractualisation se fait bien à l'échelle cadastrale, d'où la nécessité de vérifier la pertinence et si besoin d'ajuster le périmètre aux réalités du terrain. Cet ajustement facilitera la contractualisation et la mise en œuvre du DOCOB.

M. LOURY demande quelles seraient les conséquences d'un ajustement du périmètre, à savoir s'il doit à nouveau être validé par l'Europe. M. DURET répond qu'une proposition de modification est soumise à l'examen du comité de pilotage puis à consultation des collectivités territoriales concernées et que le nouveau périmètre est ensuite transmis au ministère, validé par l'Europe et publié sur une liste biogéographique. M. DURET précise que le périmètre du site sera éventuellement ajusté sur des limites physiques du terrain (chemins) et qu'une cohérence avec l'échelle parcellaire sera recherchée.

M. GOUTORBE remercie les participants et les personnes présentes d'être venues.

M. LOURY clôture la séance en remerciant les membres pour leur présence et en informant ces derniers que l'opératrice Natura 2000 du site n°7 assurera une permanence à la Communauté des Communes du Pays Coulangeois le lundi.

Annexe 8 : Lettre d'information sur la conduite d'inventaires

Site Natura
2000
FR2600962

Luvi le 25/5/2011

Communauté de Communes



Pays Coulangeois
Communauté de Communes du Pays Coulangeois
9 Boulevard Livras
89580 Coulanges-la-Vineuse
Tél. : 03 86 42 26 02
E-mail : natura.site7@orange.fr



Le 17/05/2010

Objet : Information sur la conduite d'inventaires dans le cadre de Natura 2000
En charge du dossier : Stéphanie LEITE – Animatrice Natura 2000

Madame, Monsieur le Maire,

Le 19 janvier 2010, l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 n°7 « Pelouses associées aux plateaux de basse Bourgogne » a été officiellement lancée, après consultation et avis des collectivités territoriales concernées.

Pour mener à bien l'élaboration de ce document d'objectifs, il est important de préciser convenablement la connaissance des espèces et des milieux naturels d'intérêt européen présents sur le territoire. La société Biotope a été missionnée pour réaliser une synthèse des données existantes et conduire des inventaires complémentaires.

Ces scientifiques ont l'habitude de mener ce genre de missions et s'engagent à respecter les clôtures, les cultures et seront vigilants vis-à-vis des animaux. Les habitations et terrains à proximité ne seront pas prospectés, sauf cas exceptionnels après autorisation des propriétaires.

Je compte sur votre collaboration pour que ces inventaires ne suscitent aucune inquiétude ou dérangement, et vous sollicite pour que le meilleur accueil leur soit réservé.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Noël LOURY

Président du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 n°7
Président de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois



Annexe 9 : Ordre de mission du cabinet d'étude BIOTOPE



COMMUNAUTE DES COMMUNES ENTRE CURE ET YONNE

25 rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON
Tel : 03.86.81.66.56
E-mail : natura.site7@orange.fr



Vermenton, le 6/05/2010

Objet : lettre de mission

Après consultation des collectivités locales, l'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne » à la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne.

Par la présente, la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne certifie que la **société Biotope** est chargée d'une **mission de cartographie et d'inventaires des espèces et des habitats naturels** pour compléter les connaissances sur le site Natura 2000.

La société Biotope s'engage à ce que ses experts prennent toutes les précautions nécessaires pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées, notamment en respectant les clôtures, les cultures et en étant vigilants vis-à-vis des animaux. Les habitations et terrains à proximité ne seront aucunement prospectés.

Elle s'engage également à informer régulièrement le Président du Comité de Pilotage, Monsieur Jean Noël LOURY, de l'avancée de la mission.

Les prospections seront effectuées au sein du périmètre du site Natura 2000 « Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne » sur la période du mois de mai au mois d'août 2010.

Yves DEPOUHON

Président de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne